



Association canadienne des ergothérapeutes Membre à vie

Sélection du candidat ou de la candidate

Le Conseil d'administration de l'ACE choisira le ou la récipiendaire, d'après les recommandations du Comité de remise des prix.

Procédure

La présidente de l'ACE préviendra le ou la récipiendaire avant de faire une annonce publique. Le nom du ou de la récipiendaire sera annoncé lors de la assemblée général annuel de l'ACE. Il sera également publié dans les *Actualités ergothérapeutiques* et sera affiché sur le site web de l'ACE.

Le ou la membre à vie :

1. Portera ce titre jusqu'à la fin de sa vie;
2. Peut assister aux réunions des membres;
3. Peut occuper un poste au Conseil d'administration;
4. Peut siéger à des comités;
5. Peut avoir une (1) voix à chaque assemblée des membres;
6. Ne paie pas de frais d'adhésion;
7. Un prix de reconnaissance;
8. Invitation à la cérémonie de remise des prix de l'ACE (gracieuseté de l'ACE);
9. Prix de reconnaissance décerné lors de la cérémonie de remise des prix et à l'AGA;
10. Publication du nom et/ou du profil dans les *Actualités ergothérapeutiques* et sur le site web de l'ACE.